

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

ST n° 99.013

L'An mil neuf cent quatre vingt dix neuf le 15 Février à 9 heures le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION

5 Février 1999

DATE D'AFFICHAGE

5 Février 1999

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDOBLER, CANDAU, Mmes MONTRON, GEOFFROY, MM. GAVEN, BOISNARD et CARRIE, Adjoints

M. ANGIBAUD, Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BOURGEOIS, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DENIS, DINDINAUD, GERMA, Mlle ISENDICK, Mme LECOMTE-RULLIER, M. MALBOIS, Mme MARTIN, MM. MERLE, MONNARD, MUSSETI, Mme PELTIER, M. SIMONNET, Conseillers,

ETAIENT REPRESENTES : M. QUENTIN représenté par M. BOURGEOIS
M. DONZIER représenté par M. HUGENDOBLER
M. POTENNEC représenté par M. DENIS

ABSENTS - EXCUSES : MM. BENOIT et BUJARD

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 28
Nombre de Votants : 31

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Travaux de prolongement de l'exutoire du riveau

VOTE : UNANIMITE

Dans le cadre du réensablement de la plage de la Grande Conche, il est prévu de prolonger l'exutoire du RIVEAU situé en limite des communes de SAINT GEORGES DE DIDONNE et de ROYAN.

Une mission de maîtrise d'oeuvre a été confiée à la Société HYDRAULIQUE ENVIRONNEMENT, qui a proposé à la Commission de Travaux trois solutions techniques.

Celle-ci a retenu le principe d'une canalisation de diamètre 1000 sur une longueur de 90 ml.

Les travaux estimés à 1.800.000 Frs T.T.C., comprennent la démolition de l'ouvrage existant ainsi que la pose de la canalisation sur un radier béton ancré sur pieux.

Le dossier d'appel d'offres établi par la Société HYDRAULIQUE ENVIRONNEMENT proposait deux solutions de base et offrait aux candidats la possibilité de proposer des variantes techniques.

Un Avis d'Appel Public à la Concurrence a été lancé le 11 décembre 1998.

La date de remise des plis était fixée le 18 janvier 1999.

La commission d'ouverture des plis lors de sa réunion du 19 janvier 1999 a enregistré les offres et a demandé à la Société HYDRAULIQUE ENVIRONNEMENT et aux Services Techniques Municipaux d'analyser les différentes propositions.

Les membres de la commission lors de la réunion du 28 janvier 1999, ont décidé de retenir la solution technique proposée par le groupement d'entreprises ROUSSEAU-MAGNE/PITEL, pour un montant de 1.367.891,16 Frs T.T.C.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU l'avis favorable de la Commission des Travaux du 27 novembre 1998,
- VU l'avis de la Commission d'Appel d'Offres des 19 janvier 1999 et 28 janvier 1999
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- d'approuver la procédure d'appel d'offres menée par le Maire et concernant le prolongement de l'exutoire du niveau, en application des articles 295 à 298 du Code des Marchés Publics,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à conclure et signer le marché à intervenir

avec le Groupement d'entreprises ROUSSEAU/MAGNE/PITEL pour un montant de 1.367.891,16 Frs T.T.C., retenu par la Commission d'Ouverture des Plis,

- d'imputer la dépense correspondante sur les crédits de l'année 1999.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 19 Février 1999
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,

H. THOMAS